



SELARL BECCARELLI & LERAT ASSOCIES
Avocats au Barreau de **BONNEVILLE**
et des Pays du Mont Blanc
105, Rue de l'Arve – 74300 CLUSES
04 50 98 93 26 - contact@beccarelli-lerat.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**D'un appartement T2 et d'un garage
dans la copropriété LE FRONT DE NEIGE
sis à DEMI QUARTIER (74120)**

**MISE A PRIX : 65 000 €
Frais en sus**

Fixée au **JEUDI 4 FEVRIER 2021 à QUATORZE HEURES**
à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de **BONNEVILLE (74)**,
au Palais de Justice de ladite ville

A la requête du syndicat des copropriétaires de la copropriété LE FRONT DE NEIGE, agissant par son syndic, **la société de gestion immobilière SGIA**, dont le siège social est sis 938 route Nationale 74120 MEGEVE.

DESIGNATION des biens à vendre

Sur le territoire de la commune de DEMI QUARTIER (74120), dans un ensemble immobilier dénommé LE FRONT DE NEIGE, sise 90 allée du Front de Neige, quartier du Pont d'Arbon limitrophe de la Commune de MEGÈVE ; cadastré section A sous le numéro 3043 pour 1ha et 30 ca, le lot numéro 45 soit un **appartement de type 2** d'une superficie loi Carrez de 25,80 M² outre un balcon de 11,19 M² situé au niveau -1 du bâtiment B exposé au sud et à l'ouest, le lot numéro 93 soit un **garage box fermé** permettant d'accueillir un seul véhicule tels que décrits au procès verbal descriptif avec dossier de diagnostics techniques établi le 27 novembre 2019 par Me HUGON, annexés au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 13 février 2020 au secrétariat greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le numéro 20/00165, où chacun peut en prendre connaissance.

OCCUPATION : Selon les informations recueillies par l'huissier il ressort que les biens saisis constituent la résidence secondaire du propriétaire.

SYNDIC : Agence SGIA, 938 Route Nationale 74120 MEGEVE

VISITE : Une visite sera organisée par la SAS SAGE et ASSOCIES, Huissier de Justice à LE FAYET, le **vendredi 15/01/2021 de 11 heures à 12 heures**.

ENCHERES : En conformité des dispositions de l'article R 322-40 du Code des procédures civiles d'exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

1. Au Cabinet BECCARELLI & LERAT ASSOCIES, Avocats, Tél. 04.50.98.93.26.
2. Au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé (RG 20/00165), Tél. : 04 50 25 48 00.

Fait et rédigé à CLUSES, le 7 décembre 2020

ECO 74 6847 11/12/20